

Information collective travail & santé

Quoi ?

ATLAS PRESTATIONS réalise la prestation « Information collective travail & santé ».

Pour qui ?

Des actifs (salariés, agents, travailleurs indépendants) en arrêt de travail ou en activité, à leur demande ou sur orientation d'un partenaire (services sociaux des caisses d'assurance maladie, SPST, MDA...).

Vous souhaitez en bénéficier ?

Inscrivez-vous auprès d'Atlas Prestations ou en complétant le [formulaire suivant](#), nous reprendrons contact avec vous pour valider votre inscription.

Dans quelle situation ?

Lors d'un questionnaire sur son parcours professionnel en lien avec sa santé : maintien dans l'emploi (aménagement du poste de travail,...), reclassement ou reconversion externe suite à une présomption d'inaptitude évoquée sur le poste actuel (formation, aménagements...).

Sécuriser au maximum le parcours en apportant une proposition de solution ou un relai, tout en permettant d'être acteur de son parcours d'accès ou de maintien en emploi.

Pour quelle solution ?

- Réaliser un diagnostic professionnel,
- Anticiper la désinsertion professionnelle par des informations précoces sur les outils, mesures et partenaires,
- Mettre en lien avec les opérateurs des secteurs médicaux et socio-professionnels les plus adaptés par rapport à sa situation,
- Être Informé sur la finalité d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Informations pratiques



Qui anime l'information collective ?

L'information collective est animée par Atlas Prestations, spécialiste du handicap et de l'emploi.

Partenariat avec la CARSAT, mission de Prévention de la Désinsertion Professionnelle.



Quand ?

L'information collective a lieu une fois par mois.



Où ?

Réception en collectif au sein des agences de Vannes et Lorient.